

## **Construction de nouvelles centrales nucléaires**

### **Notification concernant le projet de construction et la procédure de consultation correspondante**

**Le ministère de l'Économie et du Climat entame une procédure territoriale dans le cadre du projet de construction de deux nouvelles centrales nucléaires. La présente notification vous informe sur les implications du projet, sur différents éléments de réflexion ainsi que sur la manière dont vous pouvez donner votre avis.**

### **Implications du projet**

L'énergie nucléaire peut grandement contribuer à l'objectif du gouvernement de produire de l'électricité neutre en carbone d'ici 2035. Contrairement aux énergies solaire et éolienne, l'énergie nucléaire n'est pas dépendante des conditions météorologiques et peut être produite de manière ininterrompue par les centrales. Il s'agit donc d'une source d'énergie fiable permettant également aux Pays-Bas de moins dépendre des importations énergétiques. Par ailleurs, les centrales nucléaires n'émettent pas de CO<sub>2</sub> et nécessitent relativement peu d'espace. C'est pourquoi le gouvernement mise sur la construction de deux nouvelles centrales.

### **Rôle du ministère**

La procédure de projet s'appliquant à la construction des deux nouvelles centrales nucléaires, il appartient au ministre du Climat et de l'Énergie de coordonner le processus décisionnel puis de déterminer, en collaboration avec le ministre de l'Intérieur et des Relations au sein du Royaume, les sites où seront implantées les deux nouvelles centrales. Depuis le début du projet, tous les travaux sont effectués conformément à la loi sur l'environnement et l'aménagement du territoire entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **Procédure de consultation : votre avis et vos contributions comptent**

Le projet touche aux intérêts de nombreuses parties : citoyens, entreprises, organisations de la société civile et organes administratifs. Le ministère de l'Économie et du Climat estime donc important que ces parties puissent apporter leurs idées et participer à la réflexion entourant le projet. Le document relatif à la procédure de consultation décrit comment les différentes parties sont impliquées dans diverses phases du projet. Le plan de participation est actualisé à des moments clés.

### **Webinaire**

Si vous souhaitez poser des questions sur les deux nouvelles centrales nucléaires ou soumettre vos idées, participez au webinaire du lundi 26 février 2024 de 20 h à 21 h. Vous y recevrez des informations complémentaires et aurez l'occasion de poser vos questions dans le chat. Le lien du webinaire se trouve sur [www.overkernenergie.nl](http://www.overkernenergie.nl) (en

néerlandais). Merci de bien vouloir envoyer vos questions à l'avance à l'adresse e-mail [contact.kernenergie@minezk.nl](mailto:contact.kernenergie@minezk.nl).

### **Réunions d'information**

En plus du webinaire, nous vous invitons à participer aux rencontres en présentiel incluant stands d'information et débats thématiques qui auront lieu aux dates suivantes :

- mardi 5 mars 2024 de 19 h à 21 h au centre de conférence De Stenge à Heinkenszand,
- mercredi 6 mars 2024 de 19 h à 21 h à l'hôtel Churchill à Terneuzen,
- lundi 18 mars 2024 de 19 h à 21 h à l'hôtel 't Wapen van Marion à Oostvoorne.
- mercredi 20 mars 2024 de 19 h à 21 h au centre de conférence Buitenplaats Vlaardingen à Vlaardingen,

Visitez librement les stands d'information entre 19 h et 21 h, et participez aux débats thématiques. Ces rencontres sont l'occasion d'en apprendre davantage sur le projet et la procédure, ainsi que de poser des questions aux agents du ministère de l'Économie et du Climat. Pour en savoir plus sur les réunions d'information, veuillez consulter le site [www.overkernenergie.nl/informatieavonden](http://www.overkernenergie.nl/informatieavonden) (en néerlandais).

### **Vous souhaitez exprimer votre point de vue ?**

Nous vous invitons à le faire entre le vendredi 23 février 2024 et le jeudi 4 avril 2024 inclus. Consultez le document relatif à la procédure de consultation sur [www.overkernenergie.nl](http://www.overkernenergie.nl) et faites-nous part de votre réaction :

- en ligne via [www.rvo.nl/nieuwbouw-kerncentrales](http://www.rvo.nl/nieuwbouw-kerncentrales)
- par téléphone entre 9 h et 17 h les jours ouvrés en composant le +31 (0)70 379 89 79
- par courrier à l'adresse  
Bureau Energieprojecten  
Inspraakpunt Nieuwbouw kerncentrales  
Postbus 111  
9200 AC Drachten  
Pays-Bas  
Veuillez à indiquer dans le courrier votre nom et votre adresse de sorte à recevoir un accusé de réception.

### **Prise en compte des points de vue exprimés**

Les points de vue exprimés sont pris en compte pour la rédaction du projet de note Portée et Modalités, aussi appelé projet de NRD. Le projet de NRD, qui devrait pouvoir être consulté en septembre 2024, se penche sur les sites d'implantation qui feront l'objet d'études dans les prochaines phases ainsi que sur la méthode utilisée pour ce faire. Vos réactions dans le cadre de la procédure de consultation sont utilisées pour approfondir le processus participatif.

### **Envie d'en savoir plus ?**

Consultez le site [www.overkernenergie.nl](http://www.overkernenergie.nl) (en néerlandais) dédié à l'énergie nucléaire aux Pays-Bas. Pour toute question concernant la procédure, appelez le +31 (0)70 379 89 79 ou participez à l'une des réunions d'information.